

# Recyclage

Chaque année au Québec, des quantités impressionnantes de contenants, d'emballages et d'imprimés sont produites. Pour éviter que ces matières prennent le chemin de l'enfouissement, **privilégiez d'abord la réduction à la source et le réemploi**. Pour le reste, assurez-vous de mettre les bonnes matières au bac de récupération.



## Matières

### Acceptées

<b>Papier</b>	journaux, circulaires, annuaires, livres, papier à lettres, enveloppes, revues, magazines, sacs en papier
<b>Carton</b>	cartons d'emballages, cartons plats, cartons ondulés, rouleaux de papier hygiénique et d'essuie-tout, contenants de lait et de jus réfrigérés, boîtes diverses (céréales, gâteaux, œufs, etc.)
<b>Plastique</b>	sacs de plastique souples***, pots, bouteilles, contenants (sauf le plastique identifié n° 6)
<b>Verre</b>	bouteilles et pots de verre, de toutes formes et couleurs
<b>Métal</b>	boîtes de conserve, canettes et assiettes en aluminium
<b>Contenants multicouches</b>	emballages de produits non réfrigérés : jus, bouillon, vin, etc.

\*\*\* Pour bien les reconnaître, rappelez-vous que les plastiques souples acceptés sont ceux qui s'étirent. Il est aussi à noter que les sacs doivent être regroupés dans un sac avant d'être mis au bac.

### Non acceptées

<b>Papier et carton</b>	papier cellophane, couches, cartons souillés, autocollants, photographies, papier peint, cartables, enveloppes matelassées, papier hygiénique, papier essuie-tout, papier métallique d'emballage et de décoration
<b>Plastique</b>	boyaux d'arrosage et outils, toiles, produits de caoutchouc, styromousse, tubes de dentifrice, emballages de viande et de fromage, sacs de papier ciré, sacs de croustilles et autres friandises, vaisselle en plastique, jouets
<b>Verre</b>	ampoules électriques, porcelaine, vaisselle, céramique, fibre de verre, pyrex, cristal, verres et miroirs
<b>Métal*</b>	contenants d'huile de peinture, bombes aérosol, piles, tuyaux, fils électriques, outils, cordes à linge, appareils électriques, pièces d'automobile, jouets, stores, appareils électroniques, bonbonnes de gaz, matériaux de construction
<b>Textiles***</b>	tissus, vêtements, bottes et chaussures
<b>Autres***</b>	meubles de jardin et petits articles ménagers

\*\*\*Pensez à donner vos biens réutilisables à des organismes. Pour consulter la liste, rendez-vous au [shawinigan.ca/encombrants](http://shawinigan.ca/encombrants).



## Rappels et conseils

En arrivant au centre de tri, les matières sont triées en plusieurs catégories, non seulement grâce à des équipements technologiques à la fine pointe, mais aussi grâce au travail des employés responsables du tri. Pour augmenter la quantité de matières récupérées à partir de votre bac et en améliorer la qualité, mais aussi pour faciliter le travail des trieurs, voici quelques astuces :

- En résumé, les seules matières acceptées au bac de récupération sont les **contenants**, **emballages** et **imprimés**. Un boyau d'arrosage n'y a donc pas sa place dans le bac bleu!
- Démontez et aplanissez vos boîtes de carton.
- Rincez légèrement les contenants.
- Videz le contenu du Publisac.
- Déposez toutes les matières directement dans le bac (n'utilisez pas de sac).
- Dans le doute, utilisez l'application mobile « **Ça va où?** », développée par RECYC-QUÉBEC. Vous pouvez également accéder à leur outil en ligne au : [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation).
- Pour les matières non acceptées dans le bac de recyclage, utilisez le **Bottin vert** pour les acheminer au bon endroit.

### Les 3RV : logique et efficace!

Comment pouvez-vous contribuer à protéger l'environnement? En appliquant les 3RV :

1. **Réduire** à la source le gaspillage;
2. **Réemployer**, lorsque possible;
3. **Recycler** ce qui ne peut pas être réduit ou réemployé;
4. **Valoriser** les matières résiduelles (par le compostage, par exemple).

Pour toute question, communiquez avec le Service de l'aménagement du territoire : 819 536-7200.

